

AVIS DU CMF

**PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS A PRIX FIXE SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
PAR LA COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- que la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- a, en date du 30 décembre 2008, acquis 65,71% du capital de la SOTUVER appartenant aux héritiers Khaled et Nouredine Chahed et à la société EURO ART.

A la suite de la réalisation de cette opération, la participation de la Compagnie Financière d'Investissement a atteint 70,70% dans le capital de la SOTUVER. En conséquence, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la Compagnie Financière d'Investissement à une procédure de maintien de cours sur le reste des actions composant le capital de la SOTUVER appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur.

Cette opération de maintien de cours se réalisera dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : **D. 21,000** ;
- Période de maintien de cours : **15** séances de bourse, soit du 06/01/2009 au 26/01/2009 inclus.

Les actionnaires intéressés par cet avis peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du 26/01/2009.

A cet effet, la cotation sur la valeur SOTUVER sera suspendue à partir du 31/12/2008. La cotation de la valeur sera reprise le 06/01/2009.